

## **PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES DE PRESTATION DE SERVICE**

### Carsat Nord-Est

- Elaboration du Dossier de consultation et des pièces du dossier d'appel d'offre.
- Transmission du cahier des charges au référent local MDE pour préconisations sur l'opportunité et la mise en application des clauses d'insertion

### MDE

- Transmission des préconisations à la Carsat Nord-Est. Le délai de réponse ne devra dépasser 15 jours afin de ne pas pénaliser la procédure.

### Carsat Nord-Est

- Publication de l'appel d'offre ou éventuellement du règlement de consultation en faisant apparaître les coordonnées du référent local MDE
- Transmission à la MDE des coordonnées des entreprises attributaires qui se sont engagées à réaliser une action d'insertion
- Transmission de la durée du marché et de la localisation de la réalisation des prestations à la MDE

### MDE

- Contrôle du respect des engagements pris par les entreprises par le référent local MDE. Il informera la Carsat Nord-Est dans le cas d'un constat du non respect des engagements pris par le prestataire

### Carsat Nord-Est

- En cas de non respect constaté par le référent local MDE, la Carsat Nord-Est mettra en application les pénalités prévues dans le CCAP, CCP ou le cahier des charges.